

Lumière du Jour & Les Films des deux rives présentent

VITIS PROHIBITA

un film de

STÉPHAN BALAY



INTERDIT

**CÉPAGES INTERDITS
CÉPAGES RÉSISTANTS
LE RETOUR**

DVD
VIDEO

SYNOPSIS

Cela pourrait être une légende, mais c'est l'histoire, bien réelle, d'une tentative d'assassinat réglementaire, la mise au ban d'une poignée de cépages déclassés, des vins interdits, accusés de tous les maux, rendus coupables d'avoir mauvais goût et incriminés de rendre fou.

Leur crime ? Résister aux maladies, être naturellement adaptés aux changements climatiques et s'affranchir des pesticides et autres produits qui inondent la viticulture moderne.

Bravant une législation extrêmement hostile et en dépit de la très mauvaise réputation de ces cépages, des paysans rebelles, convaincus de leurs vraies valeurs, n'ont cessé de cultiver les interdits. Les cépages résistants n'ont pas dit leur dernier mot.

Le film propose une immersion en France, Italie, Autriche, Roumanie et aux États-Unis, afin de mieux comprendre l'histoire de ces cépages résistants.



Gilbert Bischeri
association Fruits Oubliés Réseau
Cévennes - France

NOTE DE L'AUTEUR

Depuis quelques années la vente clandestine de vin «interdit» tend à disparaître, devenant au contraire objet de revendications. Revendication contre notre société aux goûts formatés, revendication pour une agriculture respectueuse de l'environnement, revendication de faire tomber une prohibition imposée par des vieilles lois infondées, injustes et obsolètes.

C'est ce film que j'ai voulu faire, en donnant la parole aux anciens qui ont perpétué la tradition du vin de treille, aux jeunes qui ont une vision plus structurée du potentiel d'exploitation de ces vins en termes d'emplois et de retombées économiques, aux militants passionnés qui sont de fins connaisseurs de ces plantes.

Stephan Balay



Greg Taylor
Bully Hill Vineyards
Finger Lakes - USA

D'EUROPE AUX ÉTATS-UNIS : RÉSISTANCE

Des paysages des Cévennes aux vignobles d'Italie, de Roumanie ou d'Autriche, l'enquête se poursuit dans l'Union Européenne qui a étendu les interdicts à l'ensemble des pays membres, producteurs de vins. Le Clinton, bien cultivé dans la région de Trévise en Italie reste pourtant tabou.

Le désastre social est en Roumanie où l'interdit des cépages résistants contraint à la reconversion la moitié du vignoble. Les vignerons résistent en vendant leur production locale aux citadins en cherchant tous les moyens pour rester dans des prix abordables.

En Autriche, les producteurs ont obtenu un délai, la résistance s'organise et marque des points. Le retour aux origines s'impose : aux Etats-Unis, sur la côte Est, s'étendent des milliers d'hectares de cépages issus de ces terroirs. L'histoire croisée des vignobles français et américains devient une évidence. La résistance semble avoir triomphé...



Martin Weineck
vigneron (Uhdler)
Burgenland - Autriche

DE NOUVEAUX CÉPAGES POUR UNE VITICULTURE SANS PESTICIDES

Conscients des limites de l'agriculture biologique traditionnelle, des vignerons ont opté pour une voie originale, celle des cépages résistants.

Issus de croisements multiples entre des variétés traditionnelles et des vignes plus rustiques, voire sauvages, ces nouveaux cépages sont naturellement résistants à l'oïdium et au mildiou.

Le vignoble ainsi constitué ne nécessite plus aucun pesticide.

Cette idée à priori utopique est devenue réalité pour de nombreux domaines...



Vincent Pugibet
Domaine La Colombette
Association Piwi France

LE RENOUVEAU D'UNE RECHERCHE VIGNERONNE

Le regain d'intérêt pour la sélection de nouvelles variétés durables qui font des vins agréables a pour origine le croisement de vignes originaires de différents continents (Asie, Amérique du Nord, Europe) et de variétés génétiquement distinctes (*V.amurensis*, *V.aestivalis*, *V.sylvestris*).

Ainsi, des cépages européens célèbres comme le Chardonnay et le Cabernet Franc se combinent à des croisements franco-américains du passé ou à des *Vitis* asiatiques de la vallée de l'Amour en Russie et en Chine.

Ces cépages entièrement nouveaux qui sont créés dans le monde entier offrent désormais de nouvelles possibilités aux vignerons.



Castration de la vigne
pour obtenir un individu femelle.
Domaine La Colombette

Inscription des variétés

En France, pour pouvoir produire et commercialiser du vin à partir d'un cépage il faut que celui-ci réponde à deux conditions : être inscrit au catalogue officiel et être classé en tant que variété de vigne à raisins de cuve.

Si les tous premiers classements définitifs de cépages résistants ont eu lieu en 2017, certains cépages ne bénéficient que d'un classement temporaire, même s'ils sont parfois inscrits dans le catalogue de leur pays d'obtention. Il est alors possible de planter des parcelles expérimentales, sur des surfaces limitées.

Peut-on faire de l'AOC avec ces nouveaux cépages ?

Pour l'instant la réponse est clairement *non*. En temps normal, pour qu'un cépage soit inscrit dans le cahier des charges d'une AOC il faut – outre son classement et inscription au catalogue – monter un dossier de modification du cahier des charges auprès de l'INAO. Chaque modification majeure doit être précédée d'études et d'expérimentations avec le cépage en question pendant une dizaine d'années dans la zone AOC avant de pouvoir éventuellement être inclus en tant que cépage accessoire, avec une part dans les assemblages ne dépassant pas 10%. Toute nouvelle introduction ne peut se faire que si elle maintient ou réaffirme la typicité de l'AOC et son lien au terroir.

Cependant, un frein législatif s'oppose à l'arrivée des cépages résistants en AOP : la réglementation européenne interdit la prise en compte des variétés issues de croisements interspécifiques (Règlement (UE) n°1308/2013), ce qui est le cas des cépages résistants (obtenus par croisements entre des *Vitis vinifera* et d'autres espèces). Cela ne s'applique pas aux IGP qui peuvent introduire des cépages issus de croisements interspécifiques dans leurs cahiers des charges.

source : www.observatoire-cepages-resistants.fr

Les 35 cépages résistants autorisés en France

- 4 développés en France par l'Inra à partir du programme Resdur 1 : Vidoc (N), Artaban (N), Floréal (B) et Voltis (B).
- 13 développés à l'étranger : Bronner (B), Cabernet Blanc (B), Cabernet Cortis (N), Johanniter (B), Monarch (N), Muscaris (B), Pinotin (N), Prior (N), Saphira (B), Sauvignac (B), Solaris (B), Soreli (B), Souvignier Gris (Rs).
- 18 anciens hybrides franco-américains : Baco Blanc (B), Chambourcin (N), Colobel (N), Couderc Noir (N), Florental (N), Garonnet (N), Landal (N), Léon Millot (N), Maréchal Foch (N), Oberlin Noir (N), Plantet (N), Ravat Blanc (B), Rayon d'Or (B), Rubilande (RS), Valérien (B), Varousset (N), Villard Blanc (B), Villard Noir (N).

Greffage

Consiste à assembler le bourgeon d'une variété de vigne souhaitée (appelé « greffon ») au pied d'une autre variété (appelé « portegreffe ») choisie pour des caractéristiques telles que la résistance au phylloxéra et l'adaptation aux sols et au climat. Le raisin et le vin des vignes greffées conservent les caractéristiques organoleptiques du greffon. Sous le point de greffe, la résistance des racines provient de la variété du portegreffe.

Hybride

Les vignes sont capables de se reproduire par pollinisation croisée à la fois dans la nature et avec une intervention humaine délibérée. Le pollen d'une variété mâle est appliqué sur le pistil d'une variété femelle pour créer des pépins dans les raisins. Chaque plant est une combinaison génétique unique qui donne naissance à une nouvelle variété. Il s'agit d'un processus ancien dans la nature et non d'un processus de laboratoire comme les OGM. Si cette variété est jugée désirable, elle est ensuite reproduite par voie végétative, généralement par bouturage de la vigne mère.

Hybride Producteur Direct

Vigne hybride non greffée (dite « franc de pied ») issue d'un croisement entre un cépage européen (*Vitis vinifera*) et un cépage américain (*Vitis labrusca*, *Vitis riparia*, *Vitis rupestris*...). ex. Clinton, Jacquez, Cunningham, Concord.

Phylloxéra

Le phylloxéra de la vigne (*Daktulosphaira vitifoliae*) est un insecte semblable à un puceron qui se nourrit des racines. Les variétés nord-américaines y sont peu sensibles mais les variétés européennes (*Vitis vinifera*) n'y résistent pas.

Mildiou

Maladie causée par le champignon *Plasmopara viticola*, indigène d'Amérique du Nord où les vignes ont développé une tolérance. Lorsqu'il s'est propagé en Europe au XIXe siècle, il a causé d'énormes dégâts aux cultures, en particulier dans les régions à forte humidité et pluviométrie estivale. Des scientifiques français ont découvert que le sulfate de cuivre était un moyen de lutte efficace.

Oïdium

Un autre champignon nord-américain (*Uncinula necator*) devenu un fléau dans les vignobles européens à partir du 19ème siècle. Contrairement au mildiou, ce champignon n'a pas besoin de pluie pour se reproduire et se propager. Il constitue donc le principal problème fongique dans les climats méditerranéens. La première méthode de lutte a consisté à protéger le feuillage et les fruits par des pulvérisations de soufre.



le film

version française 1h31



chapitres

- introduction
- la malédiction
- les rebelles
- résistance en Europe
- la mauvaise réputation
- le berceau des cépages interdits
- le retour des cépages résistants
- générique



Lucie Morton
vigneronne consultante
USA



Franco Zambon
Confraternita del Ginto
Italie



bonus

- bande annonce 2'04
- la valeur du Clinton 1'34
- AOC versus hybrides 3'02
- de l'importance des sols 3'11
- cépages résistants en Beaujolais 4'59
- Uhdler, une affaire politique 4'02
- la bonne méthode 2'36
- souvenirs 3'34



carte des lieux de tournage



Pierre Galet
ampelographe
France



« Voila un film qui part d'un tout petit coin des Cévennes en France et nous fait voyager jusqu'aux États-Unis pour nous apprendre avec précision, détail et intelligence, ce qu'est un cépage résistant et une vigne hybride, mais aussi ce qu'est un acte de résistance, un acte de responsabilité, un acte de liberté, un acte d'amour pour le vin. »

Jury du Festival International Oenovideo

MEILLEUR LONG MÉTRAGE

Festival International de la Vigne et du Vin Oenovideo
2019 - Marseille - FRANCE

MEILLEUR RÉALISATEUR

Alive Documentary Film Festival
2019 - Los Angeles - USA

GRAND PRIX DU JURY

MOST Festival International du Cinema, Vin et Cava
2019 - Vilafranca del Penedès Barcelona - ESPAGNE

MEILLEURE PRODUCTION LONG MÉTRAGE

Festival International du Film des Cinq Continents
Dec 2019 - VENEZUELA

Sélections officielles compétitions

Festival Internacional de Cine del Atlántico - COLOMBIE 2019

Short Long World Festival - ARGENTINE 2019

Gold Movie Awards® - ANGLETERRE 2019

Festival des possibles - FRANCE 2019

Bayamon International Film Festival - PUERTO RICO 2019

Vallabhbai Patel International Film Festival - INDE 2020

Fiorenzo Serra Film Festival - ITALIE 2020

musique originale : Pascal Braule

www.vitis-prohibita.com

